



Rémunération d'un particulier apporteur d'affaires

Par **Flo1802**, le **05/08/2019** à **19:00**

Bonsoir,

Je viens d'apporter une affaire à une personne (connaissance) ayant une entreprise dans ma région.

Je suis actuellement en formation (financée par Pôle emploi) pour une reconversion professionnelle suite à problème de santé.

J'ai apporté le dossier à cette connaissance et aidé à sa construction, au final il a abouti.

On s'est entendu à l'origine sur une commission de 5% du C.A.H.T.

Le montant de la commission avoisine les 35 000€.

Je précise que c'est une opération unique, qui ne se reproduira jamais. Vraiment ponctuelle et exceptionnelle...

Dois-je élaborer un contrat avec l'entreprise pour me couvrir et valider la chose? Si oui, quoi indiquer dessus?

Comment puis-je percevoir cette argent? Comment l'entreprise va le justifier vu que je ne peux visiblement pas lui établir de facture et surtout comment dois-je déclarer cela si je perçois cette somme?

Le plus simple aurait été de créer une micro-entreprise mais cela m'est impossible au vue de

mon statut actuel.

En espérant avoir une réponse et que vous pourrez m'apporter la solution.

Cordialement.

Par **BrunoDeprais**, le **05/08/2019** à **22:47**

Bonsoir

Un particulier n'a pas la capacité juridique de facturer.

Par **Flo1802**, le **05/08/2019** à **23:21**

Oui je sais monsieur, j'aimerais juste trouver une solution.

J'attends tout et son contraire.

J'aimerais trouver quelqu'un de qualifié pour m'aider à récupérer cette somme d'argent.